

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE [REDACTED]

N° [REDACTED]

M. J. [REDACTED]

M. [REDACTED]
Mag. [REDACTED]

Mme [REDACTED]
Rapporteuse publique

Audience du 27 juin 2024
Décision du 25 juillet 2024

[REDACTED] 4

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

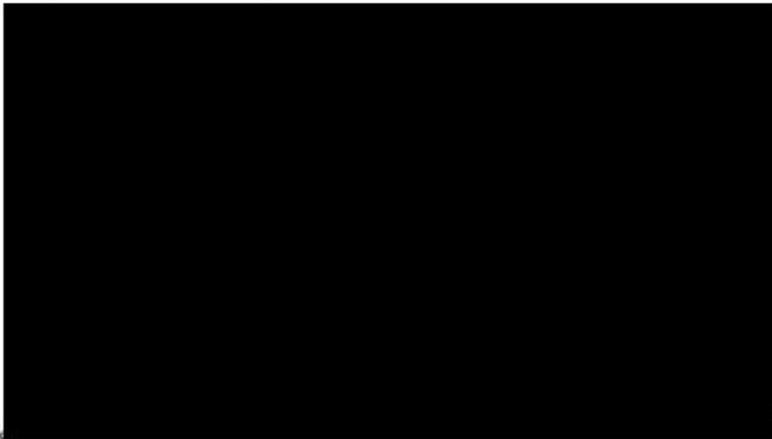
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le Tribunal administratif de [REDACTED]

Le magistrat désigné

Vu la procédure suivante :

Par une requête, enregistrée le 29 mars 2024, [REDACTED] représenté par Me Josseaume, demande au tribunal d'annuler la décision du 1^{er} mars 2024 par laquelle le Préfet de la Haute-Marne a suspendu la validité de son permis de conduire pour une durée de six mois.



code de [REDACTED]

du

Le président de la formation de jugement a dispensé la rapporteure publique, sur sa proposition, de prononcer des conclusions à l'audience.

DECIDE :

Article 1 : La décision du 1^{er} mars 2024 du préfet de la Haute Marne est annulée.

Article 2 : Le présent jugement sera notifié à M. [REDACTED] au préfet de la Haute-Marne.